

Cahier des charges d'une mission d'audit-conseil portant sur l'offre de formation de l'Atelier Paysan

Présentation de la demande

Présentation de la coopérative

L'Atelier Paysan (AP) est une société coopérative d'intérêt collectif d'autoconstruction d'équipements agricoles née en 2014, visant à favoriser l'autonomie technique des paysans vers une agroécologie paysanne (cf. réf [agriculture paysanne](#) et [agroécologie](#)). Elle favorise la transmission des savoirs et savoir-faire paysans, ainsi que les constructions d'outils et bâtis issus de conception paysanne.

Elle déniche et propose aux autoconstructeurs de partager leurs inventions et trouvailles technologiques à travers un forum. Elle propose la diffusion libre des plans et tutoriels de montage de toute une gamme d'outils agricoles issus de conception paysanne, visant l'ergonomie et le développement de pratiques agroécologiques. Les techniques et technologies employées pour construire ces outils sont accessibles, économes et facilement reproductibles, on parle de technologies paysannes appropriées.

Historiquement accompagnatrice de collectifs paysans sur la conception et l'adaptation d'équipements agricoles, la coopérative a rapidement proposé des formations pour transmettre les savoir-faires liés au travail du métal et pour permettre aux paysans de s'équiper avec du matériel adapté et adaptable, à moindre coût. Ces formations à l'autoconstruction reposent sur la « pédagogie de chantier », les participants apprennent à travailler le métal tout en construisant leurs propres outils, de manière collective. La coopérative a ensuite diversifié son offre de formation afin d'intégrer plus largement les savoirs techniques indispensables sur une ferme : électricité, travail du bois, mécanique du tracteur, électronique libre.

Elle dispense en moyenne plus de 400 jours de formation/an réparties sur 70 sessions, pour 600 stagiaires formés, entre septembre et juin, avec un pic d'activité de décembre à mars. Les formations ont lieu dans les ateliers des trois sites fixes (Morbihan, Hérault, Isère) et sur tout le territoire métropolitain voir les pays francophones limitrophes, grâce à des camions équipés qui permettent de déployer un plateau technique sur un site d'accueil.

La coopérative est organisme de formation certifié Qualiopi et Qualicert, le format de formation principal est court, de 2 à 8 jours, en raison de la faible disponibilité des paysans. Un format plus long de 47 jours a été mis en place en 2020 afin de répondre aux besoins des porteurs de projet agricole en déficit de compétences techniques.

Contexte de la demande

Au cours de cette année 2023-2024, l'activité formation connaît une baisse notable du taux d'inscription. Plusieurs formations ont dû être annulées faute de remplissage, ne permettant pas d'atteindre l'équilibre économique de la formation. Une réunion de crise en décembre 2023 a abouti à un plan d'actions de communication spécifique, afin de limiter le phénomène. Sans effet notable, l'annulation de formation s'est poursuivie tout au long de la saison.

Des hypothèses sur les causes du faible taux d'inscription sont émises, néanmoins nous souhaitons être accompagnés pour l'objectivation de ces causes afin de mettre en place des mesures de correction pour la saison prochaine.

Objectifs de l'audit-conseil

L'audit-conseil doit permettre :

- De poser un diagnostic circonstancié permettant d'identifier les principaux freins (internes et externes) d'accès à notre offre de formation,
- De proposer des évolutions et adaptations de notre offre, de nos process internes, de notre communication...

Plus précisément, cette mission d'audit-conseil devra permettre d'évaluer les points suivants :

- Adéquation entre l'offre de formation (nature, format, contenu, tarif, lieu et durée des formations proposées) et les besoins et contraintes du public cible,
- Accueil des demandes d'information, communication avec les prospects, conseil et orientation, taux de concrétisation des inscriptions,
- Stratégie de communication sur l'offre de formation (supports, temporalité, clarté, qualité, visibilité, relais de prescription, autres modalités de diffusion...),
- Qualité des formations proposées : analyse des points de satisfaction et d'insatisfaction, image publique et réputation.

Périmètre d'étude

Domaines à étudier

Les domaines à étudier doivent couvrir le champ d'activité de la formation couplé à la vente d'équipements supports à la formation :

- La gamme d'outils à autoconstruire,
- Le processus d'acquisition des outils dans la gamme proposée par l'AP (voir catalogues outils),
- Le processus d'acquisition des compétences techniques des paysans en agroécologie,
- Le format des formations proposées par l'Atelier Paysan,
- Le contenu des programmes de formation (thématiques traitées),
- La qualité des formations et la satisfaction des apprenants, des usagers des outils,
- Les méthodes de diffusion de l'offre internes et externes.

Public cible

La mission porte sur les bénéficiaires des activités de la coopérative, mais pourra être élargie aux acteurs de la formation professionnelle et du développement agricole afin de mener une analyse comparative.

Notre public cible est constitué des paysans, salariés agricoles, employeurs de salariés agricoles, porteurs de projet d'installation agricole, prescripteurs, organismes de formation du secteur agricole, établissements de l'enseignement agricole.

Résultats attendus

L'audit devra permettre d'éclairer la coopérative, a minima, sur les aspects suivants :

1/ Les besoins, moyens et contraintes pour équiper les fermes par l'autoconstruction

- Qualification du besoin par rapport aux outils proposés à l'autoconstruction en formation.
- Identification de la plue-value des outils autoconstruits de la gamme proposée.
- Caractérisation des ressources (financières, temps alloué à l'autoconstruction) que les paysans sont prêts à mettre pour acquérir du matériel, conditions de mobilisation et freins.
- Caractérisation du processus de décision pour acquérir des équipements, critères de choix et priorisation.

2/ Besoins, moyens et contraintes pour acquérir des compétences techniques visant l'autonomie sur les fermes

- Caractérisation des besoins et leur importance.
- Processus d'acquisition des compétences, critères de choix des formations et priorisation.
- Caractérisation des ressources mobilisables pour se former (financier, temps).
- Identification des freins et conditions de mobilisation des ressources.

3/ Modes d'accès à l'information des publics cibles et méthodes de communication

- Analyse des supports et des canaux de communication utilisés.
- Compréhension des pratiques actuelles d'accès à l'information et des besoins des publics cibles.

Les travaux devront comporter un ensemble de préconisations transposables en plan d'action opérationnel (détail des mesures, temporalité de mise en œuvre, moyens à mobiliser...) ainsi que les critères d'évaluation appropriés.

Méthode

Les méthodes de collecte d'informations peuvent prendre la forme d'entretiens, d'observations, d'analyses documentaires, ...

La coopérative met à disposition ses documents internes (retours de questionnaires de satisfaction, compte-rendu de formations, coordonnées de bénéficiaires, ...), des personnes ressources (responsables d'activité et formateurs).

Echantillonnage

Les données seront collectées auprès d'échantillons représentatifs des différents publics cibles.

La coopérative pourra fournir des listes internes des publics visés afin de réaliser l'échantillonnage.

Planning

Le calendrier de l'audit sera établi en accord avec les parties prenantes. Il intégrera de manière détaillée les différentes phases de l'audit.

Il fixera les dates de présence à la coopérative pour réaliser des entretiens ainsi que la date de restitution finale.

Livrables attendus

Rapport d'audit

Un rapport complet d'audit sera fourni, comprenant les constats, les recommandations, et les actions correctives suggérées ou de repositionnement. Le rapport devra être clair, synthétique, précis et circonstancié.

L'audit et les préconisations qui en découlent devront prendre en compte les orientations politiques et sociales correspondant à l'objet de la SCIC SA L'Atelier paysan (cf les statuts), ainsi que les ressources dont elle dispose actuellement.

Présentation des résultats

Une présentation orale des résultats de l'audit sera organisée, permettant aux parties prenantes de poser des questions et de discuter des conclusions.

Les résultats doivent être fournis pour le 15 juin 2024.

Conditions Logistiques

Accès aux informations

La coopérative garantit l'accès aux documents internes nécessaires à l'audit dans le respect de la protection des données personnelles.

Les responsables d'activité seront à disposition de l'auditeur pour réaliser des entretiens, fournir des documents ressources ou orienter vers des personnes ressources. Des temps de travail seront fixés dès le début de l'audit.

Confidentialité

L'auditeur s'engage à respecter la confidentialité des informations fournies et recueillies.

Proposition commerciale

Le consultant devra transmettre une proposition comprenant :

- Une reformulation de sa compréhension des besoins,
- Une proposition méthodologique de réalisation de la mission,
- Les modalités de mobilisation des ressources internes de la coopérative,
- Un calendrier indicatif de réalisation de la mission,
- Un tarif détaillé par journée.consultant.

Les propositions devront être adressées avant le 26 mars 2024 à formations@latelierpaysan.org.

Contacts

Les candidats pourront prendre contact avec les responsables de la structure pour construire leur offre.

Toute demande devra être adressée par email à formations@latelierpaysan.org